

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2911

14 octobre 2014

SOMMAIRE

Dream Investments S.à r.l.	139728	Mercur Sàrl	139688
Gattyan Group S.à r.l.	139696	Metal Super Holdings (Lux) S.A.	139684
Herculean CC S.à r.l.	139690	Microfinance Enhancement Facility SA, SI- CAV-SIF	139685
IKANO Re	139684	Mindblow S.A.	139686
Kaderma S.A.	139728	Miya Luxembourg Holdings S. à r.l.	139685
KI Africa (Holdings) S.à r.l.	139687	MK Helicopter S. à r.l.	139689
Kipema S.A.	139687	MK Helicopter S. à r.l.	139687
Kipema S.A.	139687	Mobilco S.A.	139688
Kipling Luxembourg S.à r.l.	139686	Modern Processing S.A.	139685
La Foncière S.à r.l.	139682	Mountain Investments S.A.	139688
Landgraf S.A.	139682	MSEOF Manager S.à r.l.	139688
Laurent Properties S.A.	139682	Mustique Capital Holding S.A.	139686
Lavenir S.A.	139727	MZMGA S.à r.l.	139698
Litefield Investments S.A.	139682	Nasada S.A.	139697
Loufanrose	139683	National General Alpha Re	139684
Lustan Holding S.à r.l.	139689	Noosa Framework S.à r.l.	139711
Luxcellence Management Company S.A.	139685	Noosa Framework S.à r.l.	139689
Luxmetall Transport S.A.	139683	Nylof Investments S.A.	139707
Lux.Net S.A.	139683	Office Park Findel F4 S.A.	139687
Luxors	139683	Paradiso S.à r.l.	139725
Luxs Foods S.à r.l.	139682	Partners Group Solis S.à r.l.	139688
Luxury Design Holdings S.à r.l.	139721	Patron Taurus S.à r.l.	139711
Luxury Design Holdings S.à r.l.	139684	Resorts and Leisure Holdings S.à r.l.	139721
Lydion Warranty S.A.	139683	R-Line S.A.	139714
Maries S.A.	139686	Rysy Investments S.à r.l.	139718
Marinella Resort S.A.	139686	Sake Passion S.à r.l.	139723
Maslet S.A.	139689	Scholtes Carrelages S.à r.l.	139689
Mattex International S.à r.l.	139684	Silver Meadow Park Société en Comman- dite Spéciale	139726
McCoy Global Holding S.à r.l.	139684		

Litefield Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 152.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131950/9.

(140149540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Laurent Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 118.781.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Madame Noeleen GOES-FARRELL, l'administrateur de la Société, est dorénavant à 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour la société

Référence de publication: 2014131948/12.

(140149894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Landgraf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 142.225.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANDGRAF S.A.
Jacopo ROSSI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014131947/12.

(140149864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

La Foncière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, ZA Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 163.001.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 20 août 2014. Signature.

Référence de publication: 2014131945/10.

(140149415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Luxs Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 182.127.

Le Siège de la société LUXS FOODS S.A.R.L immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182127 et sise au 6, rue de l'église à -L- 5819 ALZINGEN est dénoncé avec effet de ce jour

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALSINGEN, le 20.08.14.
Fenêtres BAJDA SARL

Référence de publication: 2014131960/11.

(140149404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Loufanrose, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 1, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 181.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014131952/10.

(140149619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Lux.Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.686.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX.NET S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014131957/12.

(140149681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Luxmetall Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014131958/10.

(140149948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Luxors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 89.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014131959/10.

(140149872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Lydion Warranty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 145.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 20 août 2014.

Pour LYDION WARRANTY S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2014131961/12.

(140149861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Mattex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 183.341.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014131963/11.

(140149845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

McCoy Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 181.876.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131964/11.

(140149303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Metal Super Holdings (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 187.855.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68709 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131966/10.

(140149438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**National General Alpha Re, Société Anonyme,
(anc. IKANO Re).**

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 22.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014132002/12.

(140149859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Luxury Design Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014131941/10.

(140149465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 144.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014131968/15.

(140149898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Modern Processing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafenbruch.
R.C.S. Luxembourg B 98.796.

Le bilan au 20 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20.08.14.

Référence de publication: 2014131972/10.

(140149833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Miya Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.522.

En date du 12 août 2014, l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:
- Réélection de KPMG AUDIT S.à r.l., au poste de Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013, qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Miya Luxembourg Holdings S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A et Président

Référence de publication: 2014131970/15.

(140149494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Luxcellence Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 46.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014131940/14.

(140149364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Mindblow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 214A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.393.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014131969/10.

(140149791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Mustique Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20.08.2014.

Référence de publication: 2014131974/10.

(140149424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Maries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 127.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014131978/11.

(140149826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Marinella Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 131.801.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Madame Noeleen GOES-FARRELL, l'administrateur de la Société, est dorénavant à 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2014131979/12.

(140149893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Kipling Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.555.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 116.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kipling Luxembourg S.à.r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014131927/11.

(140149815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Kipema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 128.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014131926/11.

(140149453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Kipema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 128.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014131925/11.

(140149452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

KI Africa (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 156.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KI Africa (Holdings) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131924/11.

(140149516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

MK Helicopter S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 137.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131990/9.

(140149320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Office Park Findel F4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 80.489.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30. Juin 2014.
OFFICE PARK FINDEL F4 S.A.
Petra Hauer / Isabel Leixner

Référence de publication: 2014132017/12.

(140149644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

MSEOF Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131997/10.

(140149296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Mountain Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.611.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Madame Noeleen GOES-FARRELL, l'administrateur de la Société, est dorénavant à 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2014131996/12.

(140149828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Mobilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 79.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131992/9.

(140149835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Mercur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour MERCUR Sàrl

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014131984/12.

(140149390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Partners Group Solis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.082.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014132027/11.

(140149508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

MK Helicopter S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 137.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131989/9.

(140149319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Maslet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MASLET S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014131981/12.

(140149412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Lustan Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 167.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014131937/10.

(140149443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Noosa Framework S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 179.162.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132008/10.

(140149900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Scholtes Carrelages S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Merttert, 53A, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 46.955.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014132088/13.

(140149897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Herculean CC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 947.357,09.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 157.507.

In the year two thousand fourteen, on the eighth day of August, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Herculean CC S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, with a share capital of EUR 1,694,502.78 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 157507 (the Company), incorporated on 22 December 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 313 of 16 February 2011. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have last been amended on 22 November 2012 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 434 of 21 February 2013.

There appeared:

1. Mayflower L.P., a limited partnership incorporated under the Jersey Limited Partnerships Law 1994, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, registered in Jersey under the number LP 282 (Mayflower), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

2. 3i Buyouts 2010A L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 13807 (3i Buyouts 2010A), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

3. 3i Buyouts 2010B L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 13808 (3i Buyouts 2010B), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

4. 3i Buyouts 2010C L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 13809 (3i Buyouts 2010C), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

5. 3i Growth 2010 L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 12631 (3i Growth), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

6. Growth Co-invest 2010 L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 14277 (Growth Co-invest), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

7. 3i Europartners Va L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 011419 (3i Europartners Va), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

8. 3i Europartners Vb L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907, having its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom, registered in England under the number LP 011420 (3i Europartners Vb), acting by its manager, 3i Investments plc, with its registered office at 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom;

(the parties listed under items 1. to 8. above collectively being referred to as the 3i Entities),

9. Sterling Testing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, with a share capital of EUR 185,645.64 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158005 (Sterling Testing),

10. Mr Charles Arthur Noall, manager of companies, residing at Kingfishers, Castlemaine Oast, Maidstone Road, Horsmonden, Kent, TN12 8HB, United Kingdom,

11. Regan Children Capital Investment Trust dated 5 September 2011 represented by its trustee Mr Peter Regan, residing at 3317 Toro Canyon Road, Austin, Texas 78746, United States of America,

12. Mr Ad Verkuyten, manager of companies, residing at Haltenstrasse 25, 3906 Saas Fee, Switzerland,

13. Mr Joseph Wetz, manager of companies, residing at 44 Grosvenor Road, W4 4EG London, United Kingdom, and

14. Mr Peter Regan, residing at 3317 Toro Canyon Road, Austin, Texas 78746, United States of America.

(the parties listed under items 1. to 14. above are each a Shareholder, and are collectively referred to as the Shareholders),

all hereby represented by, Maître Pol Theisen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Said powers of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 189,471,401 (one hundred and eighty-nine million four hundred and seventy-one thousand four hundred and one) shares divided into:

(a) 33,830,389 (thirty-three million eight hundred and thirty thousand three hundred and eighty-nine) Class A Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share divided into:

(i) 16,915,194 (sixteen million nine hundred and fifteen thousand one hundred and ninety-four) Sub-Class A1 Shares; and

(ii) 16,915,195 (sixteen million nine hundred and fifteen thousand one hundred and ninety-five) Sub-Class A2 Shares,

(b) 98,799,832 (ninety-eight million seven hundred and ninety-nine thousand eight hundred and thirty-two) Class B Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share divided into:

(i) 49,399,917 (forty-nine million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventeen) Sub-Class B1 Shares; and

(ii) 49,399,915 (forty-nine million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and fifteen) Sub-Class B2 Shares,

(c) 2,812,807 (two million eight hundred and twelve thousand eight hundred and seven) Class C Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share divided into:

(i) 1,406,404 (one million four hundred and six thousand four hundred and four) Sub-Class C1 Shares; and

(ii) 1,406,403 (one million four hundred and six thousand four hundred and three) Sub-Class C2 Shares,

(d) 1,054,802 (one million fifty-four thousand eight hundred and two) Class D Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share divided into:

(i) 527,401 (five hundred and twenty-seven thousand four hundred and one) Sub-Class D1 Shares; and

(ii) 527,401 (five hundred and twenty-seven thousand four hundred and one) Sub-Class D2 Shares,

(e) 9,473,571 (nine million four hundred and seventy-three thousand five hundred and seventy-one) Class F Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share divided into:

(i) 4,736,786 (four million seven hundred and thirty-six thousand seven hundred and eighty-six) Sub-Class F1 Shares; and

(ii) 4,736,785 (four million seven hundred and thirty-six thousand seven hundred and eighty-five) Sub-Class F2 Shares, and

(f) 43,500,000 (forty-three million five hundred thousand) Preferred Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share (the Preferred Shares),

representing 99,99% of the subscribed share capital of the Company which is set at EUR 1,894,714.11 (one million eight hundred and ninety-four thousand seven hundred and fourteen Euro eleven Eurocents) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust (EBT), holder of 5 Sub-Class E1 Shares and 5 Sub-Class E2 Shares, expressly waived the convening notice requirements and declared that it will not attend the Meeting;

III. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Reduction of the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 947,357.02 by way of cancellation of the entire share classes A2, B2, C2, D2, E2, F2 and the cancellation of 21,749,998 preference shares of the Company.

3. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association, in order to reflect the change mentioned in item 2 above;

4. Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

Each Shareholder represented as stated here above waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company from the current amount of EUR 1,894,714.11 by an amount of EUR 947,357.02 by way of the redemption and subsequent cancellation of (i) the entire share classes A2, B2, C2, D2, E2, F2 and (ii) 21,749,998 preference shares, of the Company.

As a result of such share capital decrease, the share capital of the Company will henceforth be EUR 947,357.09 and the shareholders of the Company shall be entitled to the following payments to be made in EUR or USD at their request in accordance with the table below:

Shareholder	Number and class of shares cancelled	Redemption price in USD (including premium)	Redemption price in EUR (including premium)
3i Europartners Va LP	10,288,345 class B2 shares	3,151,071.41	2,354,357.00
3i Europartners Vb LP	11,404,244 class B2 shares	3,492,844.30	2,609,716.31
3i Buyouts 2010A LP	11,788,400 class B2 shares	3,610,502.00	2,697,625.52
3i Buyouts 2010B LP	2,011,534 class B2 shares	616,084.25	460,313.99
3i Buyouts 2010C LP	3,329,198 class B2 shares	1,019,652.88	761,844.65
Mayflower LP	217,637 class B2 shares	66,656.95	49,803.46
3i Growth 2010 LP	10,208,190 class B2 shares	3,126,521.87	2,336,014.55
Growth Co-invest 2010 LP	103,143 class B2 shares	31,590.21	23,602.96
Sterling Testing	10,080,076 class A2 shares	2,336,000.10	1,745,367.67
Charles Noall	6,835,119 class A2 shares	1,583,999.90	1,183,502.62
Peter Regan	703,201 class C2 shares	160,000.06	119,545.77
Regan Children Capital Investment Trust	703,202 class C2 shares	159,999.94	119,545.68
Ad Verkuyten	49,224 class B2 shares and 527,401 class D2 shares	165,076.12	123,338.40
Joseph Wetz	4,736,785 class F2 shares	0	0
EBT	5 class E2 shares	480,000.00	358,637.18
3i Entities	21,749,998 preference shares	291,101.97	217,499.98
TOTAL	94,735,705 shares	20,291,101.97	15,160,715.76

Third resolution

The Shareholders subsequently resolve to amend article 6 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 947,357.09 (nine hundred forty-seven thousand three hundred and fifty-seven Euros and nine Eurocents) represented by 94,735,709 (ninety-four million seven hundred thirty-five thousand and seven hundred nine) shares divided into:

- (a) 16,915,194 (sixteen million nine hundred and fifteen thousand one hundred and ninety-four) Class A1 Shares;
- (b) 49,399,917 (forty-nine million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventeen) Class B1 Shares;
- (c) 1,406,404 (one million four hundred and six thousand four hundred and four) Class C1 Shares;
- (d) 527,401 (five hundred and twenty-seven thousand four hundred and one) Class D1 Shares;
- (e) 5 (five) Class E1 Shares;
- (f) 4,736,786 (four million seven hundred and thirty-six thousand seven hundred and eighty-six) Class F1 Shares; and
- (g) 21,750,002 (twenty-one million seven hundred fifty thousand and two) Preferred Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the Company of the cancellation of shares referred to above and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit août, devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Herculean CC S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec un capital social de EUR 1.894.714,11 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157507 (la Société), constituée le 22 décembre 2010 suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 313 du 16 février 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu le 22 novembre 2012 suite à un acte par Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 434 du 21 février 2013.

Ont comparu:

1. Mayflower L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnerships Law 1994 de Jersey, avec siège social à 22 Grenville Street, St Hellier, Jersey, enregistré à Jersey sous le numéro LP 282 (Mayflower), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

2. 3i Buyouts 2010A L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnership Act 1907, avec siège social à 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, immatriculé en Angleterre sous le numéro LP 13807 (3i Buyouts 2010A), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

3. 3i Buyouts 2010B L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnership Act 1907, avec siège social à 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, immatriculé en Angleterre sous le numéro LP 13808 (3i Buyouts 2010B), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

4. 3i Buyouts 2010C L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnership Act 1907, avec siège social à 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, immatriculé en Angleterre sous le numéro LP 13809 (3i Buyouts 2010C), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

5. 3i Growth 2010 L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnership Act 1907, avec siège social à 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, immatriculé en Angleterre sous le numéro LP 12631 (3i Growth), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

6. Growth Co-invest 2010 L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnership Act 1907, avec siège social à 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, immatriculé en Angleterre sous le numéro LP 14277 (Growth Co-invest), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

7. 3i Europartners Va L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnerships Act 1907, ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, enregistré en Angleterre sous le numéro LP 011419 (3i Europartners Va), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

8. 3i Europartners Vb L.P., un limited partnership enregistré selon le Limited Partnerships Act 1907, ayant son siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni, enregistré en Angleterre sous le numéro LP 011420 (3i Europartners Vb), représenté par son gérant, 3i Investments plc, avec siège social au 16, Palace Street, London SW1E 5JD, Royaume-Uni;

(les associés énumérés aux points 1. à 8. ci-dessus étant collectivement dénommées les Entités 3i),

9. Sterling Testing S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec un capital social de 185.645,64 EUR et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158005 (Sterling Testing),

10. M. Charles Arthur Noall, gérant de sociétés, résidant à Kingfishers, Castlemaine Oast, Maidstone Road, Horsmonden, Kent, TN12, 8HB, Royaume-Uni,

11. Regan Children Capital Investment Trust datant du 5 septembre 2011 représenté par son fiduciaire M. Peter Regan, résidant à 3317 Toro Canyon Road, Austin, Texas 78746, États-Unis d'Amérique.

12. M. Ad Verkuyten, administrateur de sociétés, résidant à Haltenstrasse 25, 3906 Saas Fee, Suisse,

13. Mr Joseph Wetz, gérant de sociétés, résidant à 44 Grosvenor Road, W4 4EG London, Royaume-Uni, et

14. Mr Peter Regan, résidant à 3317 Toro Canyon Road, Austin, Texas 78746, États-Unis d'Amérique.

(les associés énumérés aux points 1. à 14. ci-dessus sont chacun un Associé, et collectivement dénommés les Associés),

Tous les Associés énumérés aux points 1. à 14. ci-dessus sont représentés par Maître Pol Theisen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, agissant par le mandataire, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 189.471.401 (cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent soixante-et-onze mille quatre cent une) parts sociales, soient divisés en:

(a) 33.830.389 (trente-trois millions huit cent trente mille trois cent quatre-vingt-neuf) Parts Sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, divisées en:

(i) 16.915.194 (seize millions neuf cent quinze mille cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de Sous-catégorie A1; et

(ii) 16.915.195 (seize millions neuf cent quinze mille cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de Sous-catégorie A2,

(b) 98.799.832 (quatre-vingt dix-huit millions sept cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent trente-deux) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, divisées en:

(i) 49.399.917 (quarante-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent dix-sept) Parts Sociales de Sous-catégorie B1; et

(ii) 49.399.915 (quarante-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quinze) Parts Sociales de Sous-catégorie B2,

(c) 2.812.807 (deux millions huit cent douze mille huit cent sept) Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, divisées en:

(i) 1.406.404 (un million quatre cent six mille quatre cent quatre) Parts Sociales de Sous-catégorie C1; et

(ii) 1.406.403 (un million quatre cent six mille quatre cent trois) Parts Sociales de Sous-catégorie C2,

(d) 1.054.802 (un million cinquante-quatre mille huit cent deux) Parts Sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, divisées en:

(i) 527.401 (cinq cent vingt-sept mille quatre cent une) Parts Sociales de Sous-catégorie D1; et

(ii) 527.401 (cinq cent vingt-sept mille quatre cent une) Parts Sociales de Sous-catégorie D2,

(e) 9.473.571 (neuf millions quatre cent soixante-treize mille cinq cent soixante-et-onze) Parts Sociales de Catégorie F ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, divisées en:

(i) 4.736.786 (quatre millions sept cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-six) Parts Sociales de Sous-catégorie F1; et

(ii) 4.736.785 (quatre millions sept cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales de Sous-catégorie F2, et

(f) 43.500.000 (quarante trois millions cinq cent mille) parts sociales préférentielles de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune (les Parts Préférentielles),

représentant 99,99% du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 1.894.714,11 (un million huit cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatorze euros et onze centimes) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. que Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust (EBT), détenteur de 5 Parts Sociales de Catégorie E1 et de 5 Parts Sociales de Catégorie E2, a renoncé expressément aux formalités de convocation exigées et déclare de ne pas assister à l'Assemblée;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant total de 947.357,02 EUR par voie d'annulation de l'ensemble des Catégories des Parts Sociales A2, B2, C2, D2, E2, F2 et d'annulation de 21.749.998 Parts Préférentielles de la Société;

3. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société, afin de refléter les changements mentionnés au point 2 ci-dessus;

4. Autorisations de modifier le registre de parts sociales de la Société; et

5. Divers.

IV. l'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Chaque Associé, représenté tel que décrit ci-avant décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société ayant un montant actuel de 1.894.714,11 EUR d'un montant de 947.357,02 EUR par voie de rachat et annulation subséquente (i) de l'ensemble des Catégories des Parts Sociales A2, B2, C2, D2, E2, F2 et (ii) de 21.749.998 Parts Préférentielles de la Société.

Il résulte de cette réduction du capital social, que le capital social soit dorénavant égal à 947.357,09 EUR et que la Société procédera aux paiements suivants au bénéfice des Associés concernés, pouvant être exécutés en EUR ou USD à leur requête, conformément au tableau ci-dessous:

Associé	Nombre et Catégorie des Parts Sociales annulées	Prix de rachat en USD (incluant les primes)	Prix de rachat en EUR (incluant les primes)
3i Europartners Va LP	10.288.345 Parts Sociales de Catégorie B2	3.151.071,41	2.354.357,00
3i Europartners Vb LP	11.404.244 Parts Sociales de Catégorie B2	3.492.844,30	2.609.716,31
3i Buyouts 2010A LP	11.788.400 Parts Sociales de Catégorie B2	3.610.502,00	2.697.625,52
3i Buyouts 2010B LP	2.011.534 Parts Sociales de Catégorie B2	616.084,25	460.313,99
3i Buyouts 2010C LP	3.329.198 Parts Sociales de Catégorie B2	1.019.652,88	761.844,65
Mayflower LP	217.637 Parts Sociales de Catégorie B2	66.656,95	49.803,46
3i Growth 2010 LP	10.208.190 Parts Sociales de Catégorie B2	3.126.521,87	2.336.014,55
Growth Co-invest 2010 LP	103.143 Parts Sociales de Catégorie B2	31.590,21	23.602,96
Sterling Testing	10.080.076 Parts Sociales de Catégorie A2	2.336.000,10	1.745.367,67
Charles Noall	6.835.119 Parts Sociales de Catégorie A2	1.583.999,90	1.183.502,62
Peter Regan	703.201 Parts Sociales de Catégorie C2	160.000,06	119.545,77
Regan Children Capital Investment Trust	703.202 Parts Sociales de Catégorie C2	159.999,94	119.545,68
Ad Verkuyten	49.224 Parts Sociales de Catégorie B2 et 527.401 Parts Sociales de Catégorie D2	165.076,12	123.338,40
Joseph Wetz	4.736.785 Parts Sociales de Catégorie F2	0	0
EBT	5 Parts Sociales de Catégorie E2	480.000,00	358.637,18
3i Entities	21,749,998 Parts Préférentielles	291.101,97	217.499,98
TOTAL	94,735,705 Parts Sociales	20.291.101,97	15.160.715,76

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui doit actuellement être lu comme suit:

“ **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 947.357,09 EUR (neuf cent quarante-sept mille trois cent cinquante-sept euros et neuf centimes) représentés par 94.735.709 (quatre-vingt-quatorze millions sept cent trente-cinq mille sept cent neuf) Parts Sociales divisées en:

- (a) 16.915.194 (seize millions neuf cent quinze mille cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de Catégorie A1;
- (b) 49.399.917 (quarante-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent dix-sept) Parts Sociales de Catégorie B1;
- (c) 1.406.404 (un million quatre cent six mille quatre cent quatre) Parts Sociales de Catégorie C1;
- (d) 527.401 (cinq cent vingt-sept mille quatre cent une) Parts Sociales de Catégorie D1;
- (e) 5 (cinq) Parts Sociales de Catégorie E1;
- (f) 4.736.786 (quatre millions sept cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-six) Parts Sociales de Catégorie F1; et
- (g) 21.750.002 (vingt-et-un millions sept cent cinquante mille deux) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements intervenus ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, de procéder au nom de la Société (i) à l'enregistrement dans le registre de parts sociales de l'annulation des Parts Sociales mentionnés ci-dessus et de pourvoir aux formalités y relatives et (ii) de procéder aux formalités relatives aux résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Theisen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 13 août 2014. Relation: EAC/2014/11109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014131882/343.

(140149283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Gattyán Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 245.267,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.190.

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. György Zoltán Gattyán, résidant à Palatinus itca 3, Budapest, H-1025 Hongrie, en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée Gattyán Group S-à r.l. avec siège social à 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 180.190 (la «Société») ici représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée au présent acte et qui sera enregistrée avec ledit acte.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, demande au notaire instrumentant d'acter qu'une erreur s'est glissée dans un acte modificatif des statuts de la Société reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 560 en date du 3 mars 2014 (l'Acte).

En effet, c'est par erreur que l'associé unique a déclaré effectuer l'apport en nature de la participation détenue dans la société WebMindLicenses Kft., apport plus amplement décrit au point (xvi) de la seconde résolution de l'Acte, cet apport n'ayant pu avoir lieu en raison d'une procédure judiciaire et administrative intentée par les autorités hongroises contre WebMindLicenses Kft préalablement à l'Acte.

Au vu de ce qui précède, il convient donc de considérer l'apport susmentionné comme nul et non avenue et de:

- réduire d'autant la valeur de la prime d'émission telle qu'indiquée dans l'Acte, celle-ci devant se lire comme étant d'un montant de 23,043,948 EUR (vingt-trois millions quarante-trois mille neuf cent quarante-huit Euros) et non pas de 23,043,949 EUR (vingt-trois millions quarante-trois mille neuf cent quarante-neuf Euros);

- constater dans ce contexte et pour autant que de besoin que, dans la version française de l'Acte, la valorisation de l'apport (désormais considéré comme non avenue) au point (xvi) était erronée et qu'il aurait fallu y lire le montant de 1 EUR (un euro) au lieu de à 50.654.663 EUR (cinquante millions six cent cinquante-quatre mille six cent soixante-trois Euro), conformément à la version anglaise de l'Acte;

- renuméroter l'apport en nature tel qu'indiqué initialement sous le point (xvii) afin que ce dernier soit indiqué sous le point (xvi) et ce à la fois dans la deuxième résolution ainsi que sous la partie intitulée «Description de l'Apport» là où relevant;

- réduire d'autant la valeur nette totale de l'Apport telle qu'indiquée sous les parties intitulées «Description de l'Apport» et «Evaluation» là où relevant, celle-ci devant se lire comme étant d'un montant (Forint hongrois équivalent) de 23,276,715 EUR (vingt-trois millions deux cent soixante-seize mille sept cent quinze Euros) et non pas de 23,276,716 EUR (vingt-trois millions deux cent soixante-seize mille sept cent seize Euros);

Les changements sus indiqués devant être reflétés aussi bien dans la version anglaise que française de l'Acte, là où relevant.

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

Le comparant requiert le notaire instrumentant de procéder aux rectifications nécessaires partout où cela s'impose.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, cette-dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 18 août 2014. Relation: EAC/2014/11202. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014131854/49.

(140149806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Nasada S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.663.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TEMPLETON INTERNATIONAL S.A., société existant et gouvernée par les lois du Costa Rica, ayant son siège social à Avenida Primera, Calles 29 Y 33, Casa # 3144, Barrio Escalante, San José - Costa Rica

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme "Nasada S.A.", avec siège social à Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.663, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 318 du 12 juillet 1995.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

(i) Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du:

- 10 juillet 1996 publié au Mémorial C, numéro 529 du 18 octobre 1996,

- 7 octobre 1997 publié au Mémorial C, numéro 28 du 14 janvier 1998, et

(ii) le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 1044 du 18 mai 2011.

b.- Que le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent vingt euros et quatorze cents (185.920,14 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société "Nasada S.A."

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

f.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Valerio RAGAZZONI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2014. Relation GRE/2014/3180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014132012/52.

(140149386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

MZMGA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 189.587.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fourth day of August.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

Mr Michael Cohen, born in Paris, France on 30 March 1966, having his professional address at 24, rue Jean Mermoz, 75008 Paris, France;

Mr Stéphane Cohen, born in Paris, France, on 16 October 1969, having his professional address at 24, rue Jean Mermoz, 75008 Paris, France;

Mrs Annie Cohen, born in Oran, Algeria, on 18 August 1946, having her professional address at 24, rue Jean Mermoz, 75008 Paris, France;

All here represented by Solange Wolter-Schieres, notary clerk, professionala residing in Luxembourg, by virtue of three proxies

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object

Art. 1. Corporation. There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "MZMGA S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Issued capital. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one EURO (1.- EUR) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Shares. The capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Laws. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder ("associé"), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Laws.

The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Laws, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Chapter III. Management

Art. 10. Managers. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held.

Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 11. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Managers' liability - Indemnification. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholders

Art. 13. Powers of the shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 14. Annual general meeting. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

Art. 15. Place of General Meetings. General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Notice of general meetings. The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 17. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 18. Proceeding. A board of the meeting (“bureau”) shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

Art. 19. Vote. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 20. Financial year. The Company’s financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the last day of December 2014.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Allocation of results. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Matters not provided

Art. 24. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on the last day of December 2014.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed as follows:

- 4,250 shares by Mr Michael Cohen, prenamed;
- 4,125 shares by Mr Stephane Cohen, prenamed;
- 4,125 shares by Mrs Annie Cohen, prenamed

All three are the shareholders of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscribers as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1.250.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the Shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

- The meeting resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint:

* Mr Michael Cohen, prenamed. The duration of his mandate is unlimited and he has the power to bind the company jointly with any other manager of the company.

* LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company jointly with any other manager of the company.

- The address of the corporation is 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Michael Cohen, né à Paris, France, le 30 mars 1966, ayant son adresse professionnelle au 24, rue Jean Mermoz, 75008 Paris, France;

Monsieur Stéphane Cohen, né à Paris, France, le 16 octobre 1969, ayant son adresse professionnelle au 24, rue Jean Mermoz, 75008 Paris, France;

Madame Annie Cohen, né à Oran, Algérie, ayant son adresse professionnelle au 24, rue Jean Mermoz, 75008 Paris, France;

tous ici représentés par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations émises.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Durée, Siège et objet

Art. 1^{er}. La société. Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination "MZMGA S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital émis. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un EURO (1.- EUR) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Le capital de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou insolvabilité d'un associé. La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants, sur un doucement unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès verbal faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé (s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 12. Responsabilité des gérants – Indemnisation. Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Chapitre IV. Des associés

Art. 13. Pouvoir des associés. Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Art. 14. Assemblée générale annuelle des associés. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

Art. 15. Lieux des assemblées générales. Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

Art. 16. Convocation aux assemblées générales. Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 17. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 18. Procédure. Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.

Art. 19. Vote. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société, lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le dernier jour de décembre 2014.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Distribution des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 24. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le dernier jour de décembre 2014.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 4.250 parts par Monsieur Michael Cohen, prénommé;
 - 4.125 parts par Monsieur Stéphane Cohen, prénommé;
 - 4.125 parts par Madame Annie Cohen, prénommée.
- tous trois sont les associés de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les Actionnaires représentant la totalité du capital souscrit de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de nommer en tant que gérant:

* Monsieur Michael Cohen, prénommé. La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir de lier la société par sa signature conjointe avec un autre membre du conseil de gérance;

* LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste prénommé. La durée de son mandat est illimité et il a le pouvoir de lier la société par sa signature conjointe avec un autre membre du conseil de gérance;

- L'adresse du siège social est fixée au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37094. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014131999/507.

(140149664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Nylof Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.568.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103123, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert,

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle partie comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «NYLOF INVESTMENTS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie

d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la société.

La société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante mille Euros (EUR 60.000,-) représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de six millions d'Euros (EUR 6.000.000,-) qui sera représenté par six millions (6.000.000-) d'actions d'une valeur nominale de un euros (EUR 1,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte constitutif, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est composée d'un associé unique, celui-ci peut nommer un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque conseil devra être tenu à l'endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les soixante mille (60.000) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de soixante mille Euros (EUR 60.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateur:

- Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration,

- Madame Astrid BETZ, administrateur de sociétés, née à Woippy (France), le 11 septembre 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

- Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2020.

5. Le siège de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2014. Relation GRE/2014/3265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014132013/223.

(140149357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Noosa Framework S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Taurus S.à r.l.).**

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.162.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Patron Healthcare 2 LP, a limited partnership incorporated in Gibraltar with registered number 095, having its registered address at Suites 7B & 8B, Town Range, GX11 1AA Gibraltar, duly represented by its general partner Patron Healthcare GP 2 Limited, having its registered address at Suites 7B & 8B, 50 Town Range, GX11 1AA Gibraltar, (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given in Gibraltar on 11 of August 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state

I. that Patron Healthcare 2 LP is the sole shareholder of Patron Taurus S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg: B 179.162), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on July 16th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2352. The articles of incorporation have not been amended since.

II. that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Modification of the registered name of the company into "Noosa Framework S.à r.l."

2. Suppression of the actual nominal value of the FIVE HUNDRED (500) existing shares representing the entire share capital fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

3. Conversion of the share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) into ten thousand four hundred and thirtyone Pound Sterling and twenty-five Pence (GBP 10,431.25.-) at the exchange rate of GBP 0.8345 = EUR 1.-, with retroactive effect on January 1st, 2014 (exchange rate published on Oanda as of January 1st, 2014).

4. Increase of the share capital by the amount of nine thousand five hundred and sixty-eight Pound Sterling and seventy-five Pence (GBP 9,568.75.-) in order to raise it from its present amount - after conversion - of ten thousand four hundred and thirtyone Pound Sterling and twenty-five Pence (GBP 10,431.25.-) up to twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000.-) by payment in cash of nine thousand five hundred and sixty-eight Pound Sterling and seventy-five Pence (GBP 9,568.75.-) without issuance of new shares, but by increasing of the par value of each share.

5. Re-introduction of a nominal value for each share amounting to one Pound Sterling (GBP 1.-).

6. To confer all powers to the manager to proceed to the essential book entries and to convert all the books and documents of the company from EUR into GBP and to proceed to the exchange of the FIVE HUNDRED (500) shares of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) against twenty thousand (20,000) shares of one Pound Sterling (GBP 1.-).

7. Subsequent amendment of article 1 and 5 of the Articles of Incorporation.

The Sole Shareholder then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Taurus S.à r.l. to Noosa Framework S.à r.l. and to consequently amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Noosa Framework S.à r.l.” (the Company).”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the actual nominal value of the FIVE HUNDRED (500) existing shares representing the entire share capital fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

Third resolution

The Sole Shareholder, with retroactive effect on January 1st, 2014, resolves to convert the share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) into ten thousand four hundred and thirtyone Pound Sterling and twenty-five Pence (GBP 10,431.25.-) at the exchange rate of GBP 0,8345 = EUR 1 published at www.oanda.com on January 1st, 2014.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by the amount of nine thousand five hundred and sixty-eight Pound Sterling and seventy-five Pence (GBP 9,568.75.-) in order to raise it from its present amount - after conversion - of ten thousand four hundred and thirtyone Pound Sterling and twenty-five Pence (GBP 10,431.25.-) up to twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000.-) by payment in cash of nine thousand five hundred and sixty-eight Pound Sterling and seventy-five Pence (GBP 9,568.75.-) without issuance of new shares but by the increase of the par value of each share.

Proof of the payment of nine thousand five hundred and sixty-eight Pound Sterling and seventy-five Pence (GBP 9,568.75.-) made in cash by the Sole Shareholder has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to re-introduce a nominal value for each share amounting to one Pound Sterling (GBP 1.-).

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to confer all powers to the managers to proceed to the essential book entries and to convert all the books and documents of the company from EUR into GBP and to proceed to the exchange of the FIVE HUNDRED (500) shares of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) against twenty thousand (20,000) shares of one Pound Sterling (GBP 1.-).

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder decided to amend article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

Art. 5. “The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Patron Healthcare 2 LP, une limited partnership, constituée à Gibraltar, enregistré sous le numéro 095, ayant son siège à Suites 7B & 8B, Town Range, GX11 1 AA Gibraltar, dûment représentée par son associé commandité Patron Healthcare GP 2 Limited, ayant son siège à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, GX11 1 AA Gibraltar, (ci-après désigné l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo en vertu d'une procuration donnée à Gibraltar le 11 août 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire d'acter:

I. que Patron Healthcare 2 LP est l'Associé Unique de Patron Taurus S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg: B179.162), constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, prénommé, en date du 16 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2352. Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

II. que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement du nom de la Société en «Noosa Framework S.à r.l.».
2. Suppression de la valeur nominale actuelle des CINQ CENTS (500) parts sociales existantes et représentant l'entièreté du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-).
3. Conversion du capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en dix mille quatre cent trente et un Livres Sterling et vingt-cinq Pence (GBP 10.431,25,-), au cours de change de GBP 0,8345 = EUR 1.-avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.
4. Augmentation du capital social à concurrence de neuf mille cinq cent soixante-huit Livres Sterling et soixante-quinze Pence (GBP 9.568,75,-) pour le porter de son montant actuel après conversion-de dix mille quatre cent trente et un Livres Sterling et vingt-cinq Pence (GBP 10.431,25,-), à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) par paiement en espèces d'un montant de neuf mille cinq cent soixante-huit Livres Sterling et soixante-quinze Pence (GBP 9.568,75,-), sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation du pair comptable de chaque part sociale.
5. Réintroduction d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) à toutes les parts sociales.
6. De conférer tous pouvoirs au gérant de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de EUR en GBP et pour procéder à l'échange des CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) contre VINGT MILLE (20.000) parts sociales de UNE LIVRE STERLING (GBP 1,-).
7. Modification subséquente de l'article 1 et 5 des statuts.

L'Associée Unique a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Taurus S.à r.l. en «Noosa Framework S.à r.l.» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Noosa Framework S.à r.l.» (ci-après, la Société.)»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale actuelle des CINQ CENTS (500) parts sociales existantes et représentant l'entièreté du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, de convertir le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en dix mille quatre cent trente et un Livres Sterling et vingt-cinq Pence (GBP 10.431,25,-), au cours de change de GBP 0,8345 = EUR 1.-publié sur ww.oanda.com le 1^{er} janvier 2014.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf mille cinq cent soixante-huit Livres Sterling et soixante-quinze Pence (GPB 9.568,75,-) pour le porter de son montant actuel après conversion de dix mille quatre cent trente et un Livres Sterling et vingt-cinq Pence (GBP 10.431,25,-) à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) par paiement en espèces d'un montant de neuf mille cinq cent soixante-huit Livres Sterling et soixante-quinze Pence (GBP 9.568,75,-) sans émission de parts sociales nouvelles, mais par augmentation du pair comptable de chaque part sociale.

La preuve du paiement de neuf mille cinq cent soixante-huit Livres Sterling et soixante-quinze Pence (GBP 9.568,75,-), effectué en numéraire par l'associé unique a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide réintroduire une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) à toutes les parts sociales.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs aux gérants de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de EUR en GBP et pour procéder à l'échange des CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) contre VINGT MILLE (20.000) parts sociales d'UNE LIVRE STERLING (GBP 1,-).

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de VINGT MILLE LIVRES STERLING (GBP 20.000,-), représenté par VINGT MILLE (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'UNE LIVRE STERLING (GBP 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2014. LAC/2014/38243. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132028/166.

(140149511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

R-Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9635 Bavigne, 21, rue Bocks Lay.

R.C.S. Luxembourg B 189.574.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le cinq août.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois "INTERNATIONAL BUSINESS PERFORMERS" AG, dont le siège social est situé à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B91.644, représentée par son administrateur unique Monsieur Patrick SERVAIS, demeurant à professionnellement à Wiltz.

Laquelle comparante, présente ou tel que représentée, a déclaré constituer une société anonyme dont elle arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «R-LINE S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune du Lac de la Haute Sûre.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger l'achat, la vente de toutes fournitures en général pour coiffeurs, produits, outillage et appareillages, électriques et non électriques, l'achat et la vente des cheveux synthétiques et naturels, l'achat et le vente des albums pour coiffeurs et de tous les produits cosmétiques destinés à la vente par les coiffeurs, droguistes et supermarchés.

Par extension, la société a également pour objet l'exploitation de salons de coiffures.

Enfin, la société a pour objet l'achat et la vente de véhicules automobiles de collection et de toutes les pièces y accessoires et la location de voitures de compétition.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social, ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,00.-€) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,00- Euros) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 18.00 heures.

L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de

télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

1) La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2015.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu le troisième lundi du mois de juin 2015 à 18.00 heures.

Souscription et libération

La comparante préqualifiée a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- la société anonyme de droit luxembourgeois

«INTERNATIONAL BUSINESS PERFORMERS» A.G., susmentionnée, 100 actions

Total: 100 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de trente et un mille cents euros (31.000,00.-EURO) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs et des commissaires aux comptes est fixé à un.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Jacques Compère, salarié, né à Liège (B) le 28 août 1949 demeurant à B-4121 Neupré (B), 15, Avenue des Mélézes

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Mayra Done De La Cruz, sans état particulier, née à La Vega, République Dominicaine, le 24 décembre 1991, demeurant à B-4121 Neupré (B), 15, Avenue des Mélézes

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.

5) Le siège social est établi à L-9635 Bavigne, 21, Rue Bocks Lay.

6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, Monsieur Jacques Compère, susmentionné.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1000-€

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Servais, J. Compère, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 06 août 2014. Relation: WIL/2014/602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Zeimes.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132053/202.

(140149445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Rysy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.918.

In the year two thousand fourteen, on the eighth day of the month of July,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Tatra Holdings S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.904 (the Sole Shareholder),

acting in its capacity of Sole Shareholder of Rysy Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.918 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed dated 19 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) number 3091 dated 27 December 2012.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a notarial deed dated 2 June 2014, not yet published in the Memorial.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of proxy under private seal given on 8 July 2014, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand four hundred twelve euros (EUR 5,412) in order to bring the share capital from its current amount of one hundred forty-six thousand nine hundred forty-seven euros (EUR 146,947), to one hundred fifty-two thousand three hundred fifty-nine euros (EUR 152,359) by the issue of five thousand four hundred twelve (5,412) new shares (the New Shares) of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

2. Subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in kind consisting of a receivable of seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six euros (EUR 799,996); allocation of an amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital of the Company and allocation of the balance to the freely distributable share premium account of the Company;

3. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under preceding items;

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand four hundred twelve euros (EUR 5,412) in order to bring the share capital from its current amount of one hundred forty-six thousand nine hundred forty-seven euros (EUR 146,947), to one hundred fifty-two thousand three hundred fifty-nine euros (EUR 152,359) by the issue of five thousand four hundred twelve (5,412) New Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

Subscription-payment of the New Shares

The Sole Shareholder records the subscription and the full payment of the New Shares by way of a contribution in kind as follows:

The Sole Shareholder, represented as stated here above, hereby declares that it subscribes to five thousand four hundred twelve (5,412) New Shares of the Company and fully pays up such New Shares and a share premium in the amount of seven hundred ninety-four thousand five hundred eighty-four euros (EUR 794,584) by way of a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six euros (EUR 799,996) (the "Contribution in Kind").

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it is the sole holder and owner of the Contribution in Kind and that there exist no impediments to the transfer thereof to the Company. Proof of the Sole Shareholder's ownership of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder declares that the Contribution in Kind has been the subject of a report by the board of managers of the Company dated 8 July 2014 the conclusion of which reads as follows:

"In view of above, the board of managers of the Company believes that the value of the Contribution in Kind amounts to seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-six euros (EUR 799,996) and is at least equal to the value of the New Shares to be issued by the Company in consideration thereof and the share premium to be paid in relation thereto".

A copy of such report after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing person, shall remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolves to allocate from the value of the Contribution in Kind an amount equal to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital account of the Company and the remainder to the freely distributable share premium account.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred fifty-two thousand three hundred fifty-nine euros (EUR 152,359) divided into one hundred fifty-two thousand three hundred fifty-nine (152,359) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois de juillet,

par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Tatra Holdings S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.904 (l'Associé Unique),

agissant dans sa capacité d'Associé Unique de Rysy Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.918 (la Société), constituée suivant acte notarié le 19 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 3091 du 27 décembre 2012.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 2 juin 2014, en cours de publication au Mémorial.

Lors de l'assemblée générale, l'Associé Unique est représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 juillet 2014, qui, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être déposée au même moment aux autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille quatre cent douze euros (EUR 5.412) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent quarante-six mille neuf cent quarante-sept euros (EUR 146.947), à cent cinquante-deux mille trois cent cinquante-neuf euros (EUR 152.359) par l'émission de cinq mille quatre cent douze (5.412) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Part Sociales), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature correspondant à une créance de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 799.996); affectation d'un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société et affectation du solde au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée sous points précédents;

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille quatre cent douze euros (EUR 5.412) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent quarante-six mille neuf cent quarante-sept euros (EUR 146.947) à cent cinquante-deux mille trois cent cinquante-neuf euros (EUR 152.359) par l'émission de cinq mille quatre cent douze (5.412) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Paiement des Nouvelles Parts Sociales

L'Associé Unique accepte la souscription et le paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature de la manière suivante:

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare, par la présente, souscrire à cinq mille quatre cent douze (5.412) Nouvelles Parts Sociales de la Société et payer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 794.584) par un apport en nature correspondant à une créance déterminée, échue et exigible de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 799.996) (l'"Apport en Nature").

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare qu'il est titulaire unique et propriétaire unique de l'Apport en Nature et qu'il n'existe aucune entrave pour son transfert à la Société. Preuve de la propriété de l'Associé Unique de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique déclare que l'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 8 juillet 2014 dont la conclusion est ainsi formulée:

"Compte tenu de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société considère que la valeur de l'Apport en Nature représente sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 799.996) et est au moins égal à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises à la Société en contrepartie et à la prime d'émission versée à cet égard."

Une copie de ce rapport après avoir été signé ne varietur par notaire et la personne comparante, sera annexé à cet acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'affecter de la valeur de l'Apport en Nature un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au compte du capital social de la Société, et le solde au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent cinquante-deux mille trois cent cinquante-neuf euros (EUR 152.359), représenté par cent cinquante-deux mille trois cent cinquante-neuf (152.359) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que le mandataire de la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête du même mandataire, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante signant avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2014. REM/2014/1511. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132055/166.

(140149886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Luxury Design Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Resorts and Leisure Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.954.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INVESTINDUSTRIAL V L.P. a limited partnership organized and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, registered in London under number LP 14755, represented by its manager, Investindustrial Advisors Limited, an English limited company with registered number 01316019, having its registered office at 180-186, Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom,

here duly represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on August 1, 2014;

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. The appearing party, as above described, is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Resorts and Leisure Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.954, having a share capital of EUR 12,500.- and incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated November 12, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3051 p.146433 dated December 18, 2012, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated June 25, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. That the agenda of the meeting was as follows:

1. Change of the current name of the Company into Luxury Design Holdings S.à r.l.;
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association; and
3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the current name of the Company from Resorts and Leisure Holdings S.à r.l. into Luxury Design Holdings S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Luxury Design Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre août.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INVESTINDUSTRIAL V L.P., une société en commandite (limited partnership) immatriculée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 180-186, Brompton Road, 3^e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP 14755, représentée par son gérant Investindustrial Advisors Limited, une société de droit anglais ayant son siège social immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro 01316019, ayant son siège social sis au 180-186, Brompton Road, 3^e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni,

ici dûment représentée par Maître Tulay Sonmez, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 1^{er} août 2014;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, telle que décrite ci-dessus, est l'associé unique (l'Associé Unique) de Resorts and Leisure Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.954, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3051, p.146433 en date du 18 décembre 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, prénommée, le 25 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale actuelle de la Société en Luxury Design Holdings S.à r.l.;
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société; et
3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale actuelle de la Société de Resorts and Leisure Holdings S.à r.l. en Luxury Design Holdings S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** La dénomination sociale de la société est «Luxury Design Holdings S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37095. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132054/101.

(140149327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Sake Passion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8825 Perlé, 28, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.619.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1) Madame Florence THIRY, employée, née le 30 janvier 1970 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Fouches, 2, rue Saint-Hubert.

2) Monsieur Vincent MULLER, employé, né le 22 juin 1967 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Fouches, 2, rue Saint-Hubert, ici représenté par Madame Florence BRABANTS, employée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen,

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont, agissant es qualité, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de Sake Passion S.à r.l..

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un dépôt de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec commerce des articles de la branche.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1) Madame Florence THIRY, prénommée, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Vincent MULLER, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales:	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-8828 Perlé, 28, Route d'Arlon.
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Vincent MULLER, employé, né le 22 juin 1967 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Fouches, 2, rue Saint-Hubert.
 - Madame Florence THIRY, employée, née le 30 janvier 1970 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Fouches, 2, rue Saint-Hubert.
- 3.- La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif aux comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Florence BRABANTS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2014. Relation GRE/2014/3159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014132060/125.

(140149842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Paradiso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 96, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 182.601.

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

1. Monsieur Cosma TORO, retraité, né à Noci/Bari (Italie), le 25 septembre 1948, demeurant L-7418 Buschdorf, 2, Am Fuert;

2. Monsieur Stéphane KREMER, sans état particulier, né à Bar-le-Duc (France), le 9 janvier 1960, demeurant à L-8606 Bettborn, 19, Rue Stressel.

Ci-après collectivement désignés les «Comparants» ou les «Associés».

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «PARADISO S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-8606 Bettborn, 96, rue Principale, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 182.601, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date 11 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 23 janvier 2014, numéro 214 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

- Qu'en leur qualité d'Associés de la Société, ils ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Cosma TORO, pré-qualifié (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. TORO, S. KREMER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 14 août 2014. Relation: MER/2014/1718. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014132038/47.

(140149363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Silver Meadow Park Société en Commandite Spéciale, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.620.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de commandite conclu sous seing privé en date du 18 août 2014 que la Société a été constituée ce même jour:

1. Dénomination sociale. La dénomination de la société est "Silver Meadow Park Société en Commandite Spéciale".

2. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention, directes et indirectes, de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

Ceci inclut, mais ne se limite pas à, l'investissement dans, l'acquisition de, la cession, l'octroi ou l'émission (sans offre publique d'achat) de PECs, prêts, obligations de toute sorte, certificats de dette et autres instruments de dette, parts sociales, bons et autres instruments de capitaux ou droits, y compris, sans s'y limiter, des parts ou actions de capital, parts de commanditaire, parts de société à responsabilité limitée, actions privilégiées, titres et swaps, et toute combinaison

de ce qui précède, immédiatement négociables ou non, et des obligations (y compris, sans s'y limiter, des obligations de type synthétique) dans tout type de société, personne morale ou autre entité légale.

La société pourra octroyer des gages, garanties, nantissements, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toutes formes d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, dans le cadre de ses propres obligations et dettes.

La société pourra également fournir toute forme d'assistance (y compris sans s'y limiter, octroyer des avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que fournir des gages, garanties, nantissements, hypothèques et toute autre forme de sûretés, sous toute forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société pourra fournir le même genre d'assistance à des sociétés appartenant au même groupe de sociétés auquel la Société appartient, à condition que cela soit dans le meilleur intérêt de la Société et ne requière aucune licence.

De manière générale, la Société pourra s'engager dans toutes autres activités que la Société jugera nécessaires, conseillées, appropriées, fortuites au, ou compatible avec, la réalisation et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne participera pas aux transactions qui pourraient l'engager dans des activités qui seraient considérées comme une activité régulée ou commerciale ou qui nécessiterait que la Société obtienne toute autre licence.

3. Date de constitution et durée. La société a été constituée en date du 18 août 2014 et est établie pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute en cas de décès, démission, dissolution ou faillite de l'associé commandité. Si l'associé commandité est le gérant unique, l'assemblée générale des associés de la Société pourra nommer un gérant intérimaire, qui ne doit pas forcément être un associé.

Le gérant intérimaire adoptera des mesures urgentes et des mesures d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Associés appelée à se prononcer sur la subsistance de la Société et, le cas échéant, sur la désignation d'un associé commandité gérant de remplacement. Le gérant intérimaire devra, endéans les quinze jours suivants sa nomination, convoquer une assemblée générale des Associés conformément aux procédures décrites dans le contrat constituant la société. Le gérant intérimaire sera responsable de ses actes uniquement durant la période d'exercice de son mandat.

4. Associé commandité. L'associé commandité de la Société est Formad Spolka z ograniczonaa odpowiedzialnoscia, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Pologne, ayant son siège social au 81A, Prymasa 1000-lecia Street, 01-247 Varsovie, Pologne et immatriculée au National Court Register par le tribunal de la ville de Varsovie, XII Division Commerciale du National Court Register, sous le numéro KRS 143833 ("Associé Commandité").

5. Siège social. Le siège social de la société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

6. Gérants. Le gérant unique de la Société est l'Associé Commandité. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique. Le gérant unique a été nommé en date du 18 août 2014 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver Meadow Park Société en Commandite Spéciale

Référence de publication: 2014132071/54.

(140149878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Lavenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.305.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2014

- L'Assemblée Générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:
- De transférer le siège social de la Société du 9, rue Basse, L-4963 Clémency au 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency.
- Prise d'acte de la démission des administrateurs, Monsieur Michel ANTOLINOS, administrateur-délégué, Monsieur Mickaël ANTOLINOS, et, Madame Johane BOUIX avec effet rétroactif au 07 février 2014-
- En leur remplacement, nomination des administrateurs suivants avec effet rétroactif au 07 février 2014:
 - * Monsieur Savaltore PERRI, né le 27 décembre 1962 à Bruyères (France), demeurant à F-92500 Rueil Malmaison, 4, avenue du Premier Consul,
 - * Field Investment S.A., société anonyme, 9, rue Basse, L-4963 Clémency, représentée par Monsieur Grégory AN-TOLINOS, représentant permanent.
 - * Leaphorm S.à r.l, société à responsabilité limitée, L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.
- Le mandat des nouveaux administrateurs viendra échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.
- Prise d'acte de la démission du commissaire aux comptes BDO De Chazal Du Mée.

- En son remplacement, nomination de la société ACCOUNTIS S.A., société anonyme, L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes viendra à échéance lors l'assemblée générale annuelle de 2017.

- Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur Field Investment S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-168082, 9, rue Basse, L-4963 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LAVENIR S.A., société anonyme, Monsieur Grégory ANTOLINOS, Chemin des Glycines, 6 à CH-1273 Arzier (Suisse).

Pour extrait conforme

Le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131374/30.

(140149078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Dream Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 187.354.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 21 juillet 2014, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Ronan Carroll, demeurant professionnellement 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant classe B pour une durée illimitée.

2. Nomination de M. Eriks Martinovskis né le 12 septembre 1980 à Ventpils, Lettonie, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant classe B pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions de l'Actionnaire unique, le conseil de gérance est composé de ce personnes:

- Amjad Ahmad, gérant classe A;
- Samer M. Khadili, gérant classe A;
- Cédric Bradfer, gérant classe B; et
- Eriks Martinovskis, gérant classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014131167/21.

(140148902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Kaderma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 169.004.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 août 2014

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

De transférer le siège social de la Société du 9, rue Basse, L-4963 Clémency au 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency.

D'accepter la démission de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Michel ANTOLINOS.

D'accepter la démission de la société BDO De Chazal du Mée de son mandat de Commissaire aux comptes.

En remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée a nommé la société ACCOUNTIS S.A., ayant son siège social à L - 2352 Luxembourg, rue Jean-Pierre Probst, 4, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B146381.

Le mandat du Commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Clémency, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014131348/20.

(140148799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.
